



Fonction Publique

Une visioconférence entre Amélie de Montchalin et les organisations syndicales a eu lieu ce 19 octobre sur les mesures de suivi dans le cadre de la Covid.

Solidaires est intervenu sur différents points évoqués de manière récurrente depuis le mois de mars. Il est donc plus qu'urgent que la ministre prenne en compte ces revendications et que celles-ci voient enfin des déclinaisons concrètes.

Solidaires a rappelé sa revendication d'abrogation du jour de carence et à tout le moins de suspension considérant cette mesure à la fois injuste, inefficace et contre productive. Si, pour Solidaires, cette abrogation doit être appliquée à l'ensemble des salarié-es et agent-es publics, il est indispensable qu'elle prenne effet rapidement.

Concernant la reconnaissance en maladie professionnelle, **Solidaires** a rappelé sa demande d'une reconnaissance large à l'ensemble des personnels contaminés dans le cadre de leur travail. Ce qui importe à Solidaires, c'est bien le périmètre du décret qui sera défini lors de la prochaine réunion prévue sur le sujet début novembre (et pas de faire une réunion pour faire une réunion).

Considérant la décision du Conseil d'Etat sur le retour au décret du 5 mai pour les critères de vulnérabilité, **Solidaires** a demandé que cette décision soit appliquée sans délai pour les personnels concernés, rappelant par ailleurs que pour Solidaires cela devrait concerner également les proches de personnes vulnérables. Il est donc indispensable que tous-tes les agent-es publics concerné-es soient bien placé-es en télétravail ou ASA le cas échéant.

Solidaires a rappelé que la mise en place du télétravail renforcé doit enfin se faire avec le matériel indispensable pour l'ensemble des agent-es et que c'est d'abord à l'administration de faire le nécessaire pour établir le recensement des besoins, l'acheminement et la distribution.

Par ailleurs, **Solidaires** a de nouveau dû rappeler l'indispensable placement des agent-es parents d'enfants de moins de 16 ans concerné-es par des fermetures de classe ou d'école en ASA et

Réunion de suivi des mesures Covid avec Amélie de Montchalin 19 octobre 2020

non en télétravail. Si la situation n'était déjà pas admissible au début de l'épidémie, elle l'est encore moins le temps passant.

Solidaires a demandé à nouveau la nécessaire clarification des procédures à appliquer en cas de contact etc tant il s'avère que de nombreux chefs de service déterminent eux-mêmes quelles sont les agent-es qui sont ou pas concerné-es.

Concernant les masques distribués aux agent-es publics, **Solidaires** a rappelé qu'il est indispensable que toutes les précautions soient prises pour la sécurité des agent-es. Ainsi, des inconnues persistant sur un éventuel danger des masques DIM, le principe de précaution doit s'appliquer et des consignes claires doivent être données à l'ensemble des administrations qui en ont distribué à leurs agent-es. A ce stade, certaines administrations ont procédé au retrait des masques mais pas toutes.

Solidaires a de nouveau rappelé la nécessité de la revalorisation du forfait mobilité durable. Nécessité en temps normal, cette revalorisation apparaît d'autant plus indispensable dans une période où l'affluence dans les transports en commun est facteur de risque de contamination.

Sans lien avec l'épidémie mais question importante tout de même, **Solidaires** a enfin demandé à la Ministre ce qu'il en est de la prime pour les agent-es affecté-es en Seine Saint Denis, annoncée à l'automne 2019, puis à nouveau fin septembre pour une date d'effet au 1er octobre et dont le décret n'est toujours pas connu (ni ses contours en conséquence).

En réponse aux différentes interventions des organisations syndicales, la ministre a indiqué :

Télétravail :

Celui-ci participe à la prévention des risques et permet d'assurer la continuité des services publics.

Une enveloppe de 500 millions d'euros a été débloquée dans le cadre du plan de relance dont 200 millions seront consacrés au postes de travail et sacs à dos numériques.

La ministre a également indiqué qu'un effort serait fait sur le débit du réseau de l'Etat, les outils de travail collaboratifs et la formation et l'accompagnement au numérique. L'ensemble des crédits seront disponibles dès 2021.

Agent-es vulnérables :

La décision du Conseil d'Etat rétablit le passage en télétravail ou ASA les agent-es vulnérables justifiant des critères dans le Décret du 5 mai 2020. La ministre a par ailleurs précisé que ce retour ne concerne pas les agent-es vivant avec un proche vulnérable, cette partie ayant été validée par le Conseil d'Etat.

Mesures diverses :

Des instructions vont être données afin de limiter au minimum indispensable les déplacements professionnels, proscrire les événements festifs, réaliser les réunions dans la mesure du possible en visioconférence... Des mesures complémentaires vont également être réfléchies en ce qui concerne les restaurants inter administrations.

Masques :

Les masques DIM, (60 millions en ont été commandés par l'Etat sur un stock de 333 millions) sont, d'après ce que la ministre a indiqué, conformes à la réglementation européenne et les analyses ont conclu à l'absence de risque. La ministre a cependant indiqué que de nouveaux masques d'autres marques étaient en cours d'acheminement et que les agent-es ne seront pas laissés sans masques et qu'à ce stade, on allait dans le sens d'une précaution renforcée (dixit).

Personnels de santé appelés à travailler alors que diagnostiqués positifs :

Sur les personnels amenés à travailler dans le secteur de la santé alors que positifs au Covid, la ministre a indiqué qu'il y avait une doctrine particulière compte-tenu de certaines compétences et besoins particuliers.

Points en suspens :

Plusieurs points vont être étudiés et restent donc en suspens pour l'instant à savoir le report des congés bonifiés à 2021 (qui avait été acté mais sans écrit par Olivier Dussopt), la prise en charge des trajets, la situation particulière des contractuel-les qui seraient à nouveau mis-es en difficultés, les parents d'enfants handicapés de plus de 16 ans dont les lieux d'accueil ferment.

Question diverse :

Prime des agent-es affecté-es en Seine Saint Denis :

La ministre a indiqué qu'elle se renseignerait pour voir les raisons de ce retard mais que cela était acté et qu'il ne s'agissait que d'un simple retard. (dixit)

Au-delà des points n'ayant trouvé aucune réponse ou traduction concrète depuis plusieurs mois, certaines réponses ne sont ni compréhensibles ni admissibles. C'est par exemple le cas de la situation des agent-es du secteur de la santé à qui l'on demande de travailler alors que diagnostiqué-es positif-ves.

Solidaires continuera de défendre et de revendiquer toutes les mesures indispensables à la sécurité des agent-es dans la période éprouvante que nous connaissons.